

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASNAN

DU 21 janvier 2016

L'an 2016, le 21 janvier, le Conseil municipal d'Asnan s'est réuni sous la présidence de Madame Christine Favier, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 7

Présents :

Christine Favier (Maire), Jacques Pineau, J.Michel Doux, Anne Irwin, Catherine Gilioli, Yves Mignot, Faustino Zanfoni

Absent(e) : Marlène Guenot

Pouvoirs : Patrick Riolino, Nikola Mitic, Jean-Noël Guéneau

Secrétaire de séance : Catherine Gilioli

**Ouverture de la séance : 19h30**

Ordre du jour :

- Indemnités de fonction des Maires
- Remboursement retenue de garantie des travaux de raccordements
- Vol libre 58 (parapente)
- Vente terrain M. Dagonneau
- Travaux de sécurité de la traversée du bourg
- Questions diverses

Coupes de bois exercice 2016 :

- Il s'agit de la coupe des têtes de chênes et de petites futaies sur la parcelle 17. Le prix de la tête de chêne est inchangé et demeure à 5 € la tête.
- Après délibération, les garants sont :
  - M. Guéneau
  - M. Mignot
  - Mme Favier

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Indemnités des Maires :**

*En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans les communes de moins de 1000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal.*

*NB : alertée depuis 2015, l'AMF note que de nombreux maires ne veulent pas de l'indemnité maximale.*

En début de mandat, l'application du taux inférieur des indemnités des élus a été votée. En 2015, le taux de rémunération reste inférieur.

Après délibération, le Conseil décide donc de ne pas appliquer cette mesure.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### **Remboursement retenue de garantie des travaux de raccordements :**

Cela concerne la première tranche de travaux (48 habitations). La garantie de retenue à rembourser à l'entreprise Chalons en 2016 correspond à 5% de la somme (6 335, 39€).

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### **Vol libre 58 (parapente)**

Il s'agit du projet d'installation d'une balise « pioupiou » pour les sites Asnan/Grenois.

Le pioupiou est une petite balise de 40 cm de long et ne pèse que quelques grammes ; elle sera installée sur Montgué, en retrait afin de respecter le site de la Statue de la Vierge ; placée en bordure de la plantation de pins sylvestre, elle ne sera pas visible du village.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### **Vente du terrain M. Dagonneau**

M. Dagonneau souhaite échanger la parcelle 7A n°9 « En Clair » d'une surface de 79 ares 50 ca contre sa parcelle ZD 81 « Le Croto » de 84 ares 40 ca, située à côté de la station de traitement des eaux usées et propose également de prendre les frais notariés à sa charge.

Le Conseil accepte à l'unanimité :

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### **Travaux de sécurité de la traversée du bourg**

La municipalité a missionné Nièvre Ingénierie afin de réaliser une étude pour sécuriser la traversée d'Asnan sur la RD 34, soit l'axe Clamecy / Brinon sur Beuvron.

Le devis s'élève à 13 240 €.

Aucune décision n'est arrêtée, Madame le Maire se renseignera pour la mise en place d'un radar fixe. La somme reste au budget en attendant la réponse.

### **Questions diverses**

#### **– Commission fêtes et cérémonies**

Une réunion a eu lieu en présence de quelques membres du Comité des Fêtes et de quelques conseillers municipaux afin de réfléchir à l'embellissement et l'entretien courant de la Salle des Fêtes.

Le mur en ciment a besoin d'être refait ainsi que la cuisine (sol et évier). Le sol de la salle doit être carrelé ou repeint.

Le Conseil Municipal comprend le désir des membres du Comité des Fêtes de rendre la salle plus conviviale ; des bénévoles sont prêts à apporter leur aide pour la réalisation des travaux.

La somme de 1200 € pour la réfection du mur est votée à la majorité.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

#### **– Logement du Presbytère**

Consécutivement à la nouvelle installation électrique du logement du presbytère, Mme Meunier s'est engagée à prendre en charge l'augmentation de puissance du compteur et l'augmentation de l'abonnement.

#### **– Vérification de l'état de la salle des fêtes après location**

Suite à la constatation de quelques négligences lors de la location de la salle, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de se concerter et de s'organiser afin qu'un état des lieux soit réalisé juste après la location.

La commune établira une charte rappelant que les locaux doivent être rendus propres, les déchets triés et évacués ; la caution ne sera rendue qu'après vérification.

- Sécurisation de la petite cabane derrière les toilettes de « La Grange » : Yves Mignot fait remarquer que cet endroit n'est pas sécurisé et malgré tout accessible à tous (y compris les enfants) ; il est donc urgent de le sécuriser : un grillage sera installé afin d'obturer l'entrée.
- Demande d'installation d'un panneau à l'entrée de la commune  
Delta Services (garage rue Saint Aubin à Germenay) demande à la commune l'autorisation d'installer un panneau annonceur de son activité à l'entrée d'Asnan.  
Accord de la municipalité.
- Projet d'embellissement de la Place Saint Jean  
Il est demandé qu'un groupe de réflexion soit créé pour ce projet (2017)

**La séance est levée à 21H**